



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 octobre 2017

Convocation du conseil municipal du 24 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq octobre, à vingt-deux heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal Fournier, Maire,

Présents : Pascal Fournier, Alain Moreau, Laure Plumon, Cédric Courteaux, Christophe Gibier, Renée Durand, Claude Conversat, Franck Danglard, Emilie Fournier.

Absents excusés : Viviane Chattey, Pascale Galley, Fabien Jacqueminet

Absente : Agnès Lequeux

Secrétaire de séance : Laure Plumon

1 – Contrats d'assurances

Une étude a été effectuée sur les différents contrats d'assurances de la commune afin de vérifier les garanties et les montants des cotisations. Un état récapitulatif de chaque assurance est présenté et un comparatif est établi avec d'autres compagnies d'assurances.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la résiliation des contrats d'assurances actuels souscrits auprès de la société AXA et la signature de nouveaux contrats avec Groupama.

2 – Finances

- Décision modificative :

L'adjoint aux finances présente la situation financière de la commune et propose un virement de crédit entre deux chapitres dans la section d'investissement.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le virement de crédit de 8 000 € du chapitre 23 vers le chapitre 16.

- Agrès Fitness :

Monsieur le Maire présente un devis établi par la société Mefran pour l'achat de 9 « agrès fitness ». Cette proposition intéresse le conseil municipal car c'est une belle opportunité, mais elle parvient trop tôt par rapport à l'établissement du budget 2018.

3 – Questions diverses

- La société Fortini vient changer cinq bouches d'égout prochainement sur le CD 905. L'entreprise souhaite connaître les bouches concernées.
- Les résultats du diagnostic amiante effectués sur le foyer sont parvenus, aucun échantillon prélevé ne contient d'amiante.
- Un point sera fait pour indiquer les endroits du réseau qui doivent être nettoyés par la société Assainiclean.

La séance est levée à 23 heures 25

Vu par Nous, Maire de la Commune de Germigny, pour y être affiché le 27 octobre 2017 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le maire
Pascal Fournier

